



Pour diffusion immédiate : 23/12/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

## LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE LA LOI ÉTABLISSANT LA LOI CARLOS

### ***La loi S.621B/A.4947B modifie la loi pénale pour y inclure la responsabilité pénale des entreprises en cas de décès ou de blessure physique grave d'un employé***

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui la loi établissant la loi Carlos. La loi (S.621B/A.4947B) modifie la loi pénale de l'État de New York afin de renforcer les sanctions relatives à la responsabilité pénale des entreprises en cas de décès ou de blessure physique grave d'un employé, un crime ou un délit, par une amende pouvant atteindre 500 000 \$.

**La gouverneure Hochul a déclaré :** « Les travailleurs du bâtiment sont le moteur de notre économie et ils méritent des mesures de protection strictes en vertu de la loi. Cette loi permettra d'ajouter une nouvelle couche de responsabilité en matière de protocoles de sécurité et de mettre en place des mesures de protection importantes pour les personnes qui effectuent ce travail vital, difficile et souvent dangereux. Je remercie les initiateurs du projet de loi pour leur partenariat dans l'obtention de ce résultat, et j'espère que cela apportera un certain réconfort à la famille et aux proches de Carlos ».

**La loi Carlos (S.621B/A.4947B)** prévoit une plus grande responsabilité pour les blessures graves et évitables subies par les travailleurs sur les chantiers de New York. En vertu de la nouvelle loi, une société est reconnue coupable de responsabilité pénale d'entreprise pour le décès ou les blessures d'un travailleur lorsqu'elle cause, par négligence, par imprudence, intentionnellement ou sciemment, le décès ou des blessures physiques graves de ses employés alors qu'ils se trouvent sur leur lieu de travail. La loi est nommée en hommage à Carlos Moncayo, un ouvrier du bâtiment de 22 ans qui est mort tragiquement sur un chantier de la ville de New York en 2015.

**Le Sénateur d'État James Sanders a déclaré :** « En 2015, Carlos Moncayo, 22 ans, résident du Queens et immigrant équatorien, a été tué sur son lieu de travail parce que ses employeurs ont ignoré les avertissements répétés concernant les conditions dangereuses dans lesquelles M. Moncayo était placé. Dans son cas, la justice n'a pas été rendue et ses employeurs ont échappé à une condamnation adéquate pour des actes criminels. Depuis lors, de nombreux travailleurs new-yorkais ont subi des blessures graves, voire mortelles, sur le lieu de travail en raison du comportement

similaire de leurs superviseurs, sans que ceux-ci ne soient confrontés à toutes les conséquences de leurs actes. La loi Carlos va enfin renforcer la loi pour tenir les employeurs dûment responsables et contribuer à dissuader les comportements criminels futurs et à prévenir les blessures et les décès de travailleurs à l'avenir ».

**Rodneyse Bichotte Hermelyn, membre de l'Assemblée, a déclaré :** « Après des années de lutte pour le projet de loi que j'ai soutenu, nous sommes soulagés que la gouverneure Hochul ait signé la loi Carlos pour empêcher les entreprises du bâtiment sans scrupules de profiter de la classe ouvrière, en particulier des travailleurs immigrés de mon district. Après plusieurs itérations, je suis heureux de pouvoir enfin tenir les entreprises de construction responsables de la formation et de la sécurité au travail. La loi de Carlos obligera désormais les entreprises du secteur de la construction à accorder de l'importance au bien-être des travailleurs, plutôt que de considérer les accidents graves du travail comme faisant partie du coût de l'activité. La loi modifiée élargit également la définition et les protections des "employés" pour inclure les sous-traitants, les travailleurs journaliers et d'autres travailleurs qui méritent ces droits, tout en ajoutant la culpabilité de leurs employeurs. Bien qu'il y ait une amende exécutoire qui dissuade les contrevenants, l'argent ne sera jamais suffisant pour ramener une vie ».

**Roberta Reardon, commissaire du Département du travail de l'État de New York, a déclaré :** « Les femmes et les hommes qui construisent l'État de New York méritent des conditions de travail répondant aux normes de sécurité et de santé les plus élevées, et j'applaudis la gouverneure Hochul pour avoir promulgué la loi Carlos afin de tenir les entrepreneurs sans scrupules responsables. Nous encourageons les entreprises qui remplissent les conditions requises à profiter du programme de consultation gratuite sur place du DOL pour s'assurer que leurs lieux de travail soient sûrs pour leurs employés ».

**Mike Hellstrom, vice-président de la région Est de la LIUNA, a déclaré :** « Nous félicitons la gouverneure d'avoir signé la loi Carlos. Un travailleur de la construction est tué sur le chantier à New York tous les 5 à 6 jours. Ce projet de loi, qui prévoit une sanction jusqu'à cinquante fois supérieure à celle infligée à l'employeur de Carlos, aura avant tout un effet dissuasif. La législature et la gouverneure Hochul reconnaissent que cette épidémie de décès d'ouvriers du bâtiment doit cesser. Avec ce texte de loi, nous progressons d'un grand pas vers cet objectif. Nous les remercions pour le soutien qu'ils apportent aux travailleurs de New York ».

**Mike Prohaska, directeur commercial du conseil de district de Mason Tenders, a déclaré :** « La construction est une activité intrinsèquement dangereuse. Mais cela ne signifie pas forcément qu'elle soit mortelle. Les employeurs malveillants recrutent les travailleurs les plus exploitables pour leurs chantiers. Dans environ quatre décès sur cinq, la victime est un immigrant sans représentant syndical. Sur nos chantiers, nous protégeons les travailleurs. Nous remercions aujourd'hui la gouverneure Hochul d'avoir défendu les travailleurs qui n'ont pas la chance d'être syndiqués ».

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov).  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418